

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 novembre 2021
N° CP-2021-10-12-33

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service tourisme et montagne

Service consulté

SUBVENTIONS DE LA CEA AUX SYNDICATS MIXTES DE MONTAGNE POUR LE DENEIGEMENT DES ACCES AUX STATIONS DE MONTAGNE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer d'attribuer des subventions de fonctionnement aux syndicats mixtes de montagne pour le déneigement des accès aux sites de montagne pour la saison 2020 - 2021 pour un montant total de 30 740 €, réparti de la manière suivante :

- 13 150 € en faveur du Syndicat Mixte d'Aménagement du site du Lac Blanc (SMALB) ;
- 12 686 € en faveur du Syndicat Mixte d'aménagement des stations de montagne de la Vallée de Munster/Hautes Vosges (SMVM) ;
- 4 904 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'aménagement du Massif du Markstein Grand Ballon (SMMGB)

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable des Commissions Territoriales Région de Colmar et Sud Alsace - Saint-Louis - Sundgau - Thur-Doller du 28 octobre 2021, ainsi que l'avis de la Commission Thématique Réseaux et mobilités du 5 novembre 2021.

I. Contexte

En 2005, l'Assemblée Départementale haut-rhinoise a décidé de prendre en charge, à hauteur maximum de 50 %, les prestations de déneigement des accès à certaines stations de ski, suite à la décision de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de ne plus assurer le déneigement de ces zones car situées hors du domaine public départemental.

Depuis, la décision de financer ces prestations de déneigement a été renouvelée d'année en année, en la réservant aux syndicats mixtes de montagne dont la Collectivité européenne d'Alsace est membre.

Les éléments retenus comprennent les parkings et les axes donnant directement accès aux stations et dont le déneigement est directement assuré par le maître d'ouvrage.

Pour répondre à la nécessité de réaliser des économies de fonctionnement, l'enveloppe destinée à la prise en charge des frais de déneigement est plafonnée depuis la saison hivernale 2011 - 2012 à hauteur de 30 740 €, répartie au prorata du montant des dépenses justifiées par chaque syndicat mixte qui en fait la demande.

II. Participation aux frais de déneigement des accès aux stations de montagne pour la saison hivernale 2020 - 2021

Pour la saison hivernale 2020-2021, le Syndicat Mixte du Lac Blanc (SMALB), le Syndicat Mixte des stations de montagne de la Vallée de Munster (SMVM) et le Syndicat Mixte du Markstein Grand-Ballon (SMMGB) ont transmis à la CeA la totalité des factures de déneigement représentant un coût total de 170 012,77 € TTC (90 644,09 € TTC pour 2019-2020, saison peu enneigée).

Malgré l'absence d'ouverture des remontées mécaniques due aux prescriptions sanitaires COVID 19 applicables, et compte-tenu d'une saison très enneigée, le déneigement des accès aux stations a dû être maintenu afin d'assurer l'accès et la sécurité du public ainsi que celui des secours.

Un montant de 30 740 € en fonctionnement a été inscrit au budget primitif 2021 de la CeA pour cette opération.

Aussi, il est proposé de répartir le montant de la prise en charge de la CeA entre les trois syndicats mixtes, au prorata de leurs dépenses, selon le tableau suivant :

Syndicats mixtes	Stations concernées	Dépenses justifiées (€)	% de la dépense totale (arrondi)	Subvention (arrondie) (€)
SM LAC BLANC (SMALB)	Lac Blanc	72 728,29	42,78	13 150
SM MUNSTER (SMVM)	Schnepfenried + Tanet + Gaschney	70 163,98	41,27	12 686
SM MARKSTEIN (SMMGB)	Markstein	27 120,50	15,95	4 904
DEPENSE TOTALE		170 012,77	100	30 740

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement pour le déneigement des accès aux stations de montagne pour la saison 2020 – 2021 pour un montant total de 30 740 €, réparti de la manière suivante :

- 13 150 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc ;
 - 12 686 € en faveur du Syndicat Mixte d'aménagement des stations de montagne de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges ;
 - 4 904 € en faveur du Syndicat Mixte d'aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon.
- de prélever les crédits sur l'opération P0610006 – natana 1965-65-657358-633. Le versement de ces montants aux syndicats mixtes concernés sera effectué en une seule fois sur présentation des justificatifs correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY